



Propositions de la Roue libre de Thau pour le Pacte pour la transition écologique et solidaire du Bassin de Thau

2 juillet 2020

Les numéros correspondent aux mesures du Pacte

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public

1. Mettre en oeuvre un schéma directeur cyclable pour une ville traversable à vélo (par la réalisation d'itinéraires cyclables continus, aménagés et sécurisés, dotés d'une signalétique spécifique permettant la traversée de Sète et l'orientation des cyclistes).
2. Mettre en oeuvre un plan marche donnant la priorité aux plus fragiles (PMR, enfants).
3. Créer une maison du vélo du bassin de Thau (services, atelier, vélo-école, location...) animée par les associations.
4. Mettre en place les mesures du code de la rue favorables aux déplacements cyclables (double-sens cyclable, sas vélo, tourne-à-droite, etc.)
5. Installer des arceaux vélo signalisés et des parkings publics vélo couverts et sécurisés (centre ville, gare, quartiers d'habitat social).
6. Associer en amont des projets d'aménagement l'expertise d'usage des associations (cyclistes, piétons et PMR)

16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville

1. Mettre en oeuvre un coeur de ville sans moteur thermique (voiture, deux-roues motorisés) en développant des actions pédagogiques comme des journées hebdomadaires sans voiture.
2. Limiter à 30 km/h la vitesse sur l'ensemble de la ville, mettre en place des zones de rencontre (zone 20 dans les quartiers résidentiels) et des zones de faible émission (y compris sonores).
3. Mettre en oeuvre un plan de limitation des deux-roues motorisées (lutte contre les nuisances sonores et la dangerosité) au profit d'une politique de développement des deux-roues électriques.

17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises

1. Revoir le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit.
2. Créer des plate-formes et aires de livraison en périphérie de ville avec une desserte par vélo-cargo ou petits véhicules électriques aux commerces de centre ville (halles, magasins de détail) pour les livraisons des derniers kilomètres.
3. Inscrire la ville dans le programme ColisActiv' pour favoriser la livraison de colis par mode actif (voir <https://colisactiv.city>)

18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire

1. Soutenir l'atelier participatif d'autoréparation de vélos qui par son action favorise la remise en circulation des vélos délaissés, la revalorisation des pièces détachées et le recyclage des matières premières.
2. Inscrire l'atelier vélo comme acteur de l'économie circulaire dans le plan local de prévention des déchets (PLPD).